



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 70/2017
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 29

En exercice : 29 Présents : 24 Voixants : 28 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27 SEP. 2017

Affiché le : 26 SEP. 2017

L'An deux mille dix-sept, le vingt-et-un septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 Septembre 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, ANDUZE, LASSALLE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, FERTE J, FERTE S, JOUET, DELON, LE GUIRIEC.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme AUDIGUIER	à	Mme MALBEC
M. MARTIN	à	M. DELON
Mme SEIB-TAUPIN.	à	Mme FERTE S.

EXCUSÉE : Mme GARBIN.

SECRETAIRE : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Instauration d'un tarif de perte ou de dégradation du badge d'accès au Gymnase Germaine Tillion

Vu la délibération n°84/2014 en date du 18/12/2014 fixant les tarifs communaux,

Madame le Maire propose d'instaurer un tarif communal pour la perte ou la dégradation du badge d'accès au Gymnase Germaine Tillion.

Il est proposé de fixer ce tarif à 10 €. Ce produit sera encaissé par la régie de recettes municipales.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

➤ De fixer le tarif communal pour la perte ou la dégradation du badge d'accès au Gymnase Germaine Tillion à 10 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 22 Septembre 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

